



PREAVIS No 06-2016 « BUDGET 2017 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 29 novembre 2016

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis, Jean-Marc Mayor et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 21 novembre 2016 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir, du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police et du Plt Christian Baeriswyl, chef des Services généraux. Elle les remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du sixième budget présenté à l'ASEL. Il est très légèrement en hausse par rapport au budget 2016 (+1,7%). Cette progression, ainsi que celle des charges par rapport aux comptes 2015 (+9,2%) sont documentées dans ce préavis. Pour une meilleure comparaison avec la brochure du budget, la Commission de gestion a demandé qu'à l'avenir soient également indiqués dans les tableaux du préavis, sous les libellés, les numéros de rubriques concernés. Elle a également demandé que soient rajoutés en annexe de la brochure du budget les comptes par nature¹.

Préavis

La Commission a étudié le tableau de la page 2 et le reste du préavis dans cette future optique :

Autorités et personnel : cette rubrique regroupe tous les comptes du budget commençant par 600.30xx, 612.30xx et 613.30xx.

Il n'y a pas d'augmentation significative des charges de personnel par rapport au budget 2016. Celle constatée par rapport aux comptes 2015 est due aux deux aspirants qui viendront rejoindre les rangs de l'ASEL en 2017. Toutefois l'effectif total restera stable puisque le départ de deux collaborateurs en poste est également prévu pour l'année prochaine.

Biens, services et marchandises : cette rubrique regroupe tous les

¹ Pour 2017, ce document lui a été transmis par e-mail après la séance.

comptes du budget commençant par 600.31xx, 612.31xx et 613.31xx
La progression de ces charges est documentée dans la brochure du budget.

Amortissements : rubrique 613.3313

A la création de l'Association une liste précise du matériel et des véhicules repris à amortir sur 6 ans a été établie. La somme de CHF 83'500.00 représente le solde de cet amortissement annuel.

Rembt, part. et subv. collectivités : rubrique 630.3524

Aides et subventions : rubrique 600.3663

Attribution fonds+fin. spéciaux : rubriques 600.3801 et 613.3801

Ces fonds spéciaux ont été mis en place pour servir en cas de grosses dépenses, soit pour l'achat d'un véhicule spécial (véhicule de signalisation par exemple), soit d'un gros projet informatique (changement de central par exemple). Il faut relever que l'utilisation de ces fonds reste soumise à un préavis présenté au Conseil intercommunal.

Revenus du patrimoine : rubrique 613.4272

Taxes, émoluments, prod. ventes : cette rubrique regroupe tous les comptes du budget commençant par 600.43xx, 613.43xx et 630.43xx

Ces revenus sont en baisse par rapport au budget 2016, mais surtout par rapport aux comptes 2015. Cela correspond à une diminution du niveau des amendes de 2015 à 2017, mais aussi à celle du montant, beaucoup moins élevé qu'en 2015, du remboursement de salaires de la part de l'APG, dû aux absences de longue durée des collaborateurs.

Participations et rebmts coll. publ. : rubrique 600.4521

La participation des communes partenaires est en légère hausse (+2,4%) par rapport au budget 2016. Pour rappel la forte hausse (+ 18,1%) par rapport aux comptes 2015 est due aux charges toujours croissantes reportées par le Canton sur les associations communales. Le détail de la clé de répartition de la participation de chaque commune se trouve dans l'annexe I des statuts de l'ASEL sur son site internet².

Brochure du budget

P. 1 – 600.3012 : il s'agit des deux apprentis par semestre engagés par la commune de Pully, mais faisant leur stage à la police. Il a été décidé que travaillant pour l'ASEL pendant cette période, ils devaient être pris en charge dans son budget.

P. 1 - 600.3040.01 : part patronale concernant les mesures d'assainissement de la Caisse intercommunale de pensions pendant 17 ans.

P. 1 – 600.3091 : l'écolage se monte à CHF 55'000.00 par an par aspirant (il n'y avait pas eu d'aspirant en 2015).

P. 1 – 600.3092 : en plus des annonces passées dans la presse, ce poste contient aussi les tests d'évaluation pour l'engagement de cadres.

P. 1 – 600.3185 : le bilan du projet Management RH se fera en mars 2017.

P. 1 – 600.3189 : la somme de CHF 673'676 est divisée comme suit :

| | |
|----------------------|----------------|
| Informatique | CHF 548'676.00 |
| Ressources humaines | CHF 60'000.00 |
| Service des finances | CHF 60'00.00 |
| Communication | CHF 5'000.00 |

² <http://www.police-estlausannois.ch/images/Organisation/Reglements/Statuts%20de%20l'association%20S%C3%A9curit%C3%A9%20Est%20Lausannois%20-%20Annexe%20I%20-%20R%C3%A9partition%20des%20charges.pdf>

Par rapport au budget 2016, le poste de l'informatique est largement supérieur puisqu'il intègre désormais toutes les rubriques, listées dans les remarques de la page 1, qui représentent la somme de CHF 190'900.00. A cela s'ajoute la somme de CHF 171'000.00 pour les nouveaux investissements également listés dans les remarques.

P. 2 – 600.4360 : ces grandes manifestations (marathons, tours cyclistes...) sont organisées sur son sol par la ville de Pully qui rémunère l'ASEL pour ses prestations. Pour limiter ses dépenses, la ville n'a budgété que les manifestations annoncées. Pour les autres, un rapport de la Municipalité devra être présenté au Conseil pour l'acceptation de ces événements et de leurs coûts. Ce choix se répercute sur le budget de l'ASEL.

P. 2 – 612.3114 : l'augmentation en matériel et uniformes/chaussures est d'une part la conséquence de l'engagement des deux nouveaux aspirants à équiper de pied en cap, mais également par le roulement toujours plus rapide du reste du personnel qui provoque leur renouvellement.

P. 3 – 613.3115 : le rachat d'un ou plusieurs véhicules de police est prévu chaque année selon un roulement établi par un plan. Pour 2017, il s'agit d'un véhicule d'intervention, d'une moto et de deux scooters âgés de plus de 10 ans.

P. 3 – 613.3116 : deux appareils SAT tournent dans les 7 boîtes (connues sous le nom de « boîtes à grimaces ») fixées aux 7 carrefours contrôlés. L'un d'entre eux, pour lequel il n'y plus de pièces de rechange, doit être remplacé. Le nouveau modèle n'étant plus compatible avec les boîtes actuelles, celles-ci doivent également être remplacées. Inutile de préciser que le tout sera rapidement amorti. Quant à la carotteuse c'est un nouvel achat destiné à soulager le travail de percement qui se fait actuellement « à la main ».

P. 3 – 613.4362 : il s'agit des indemnités payées par l'Office des poursuites pour les commandements de payer délivrés par la police.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 6-2016, soit

de valider le budget 2017 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 23 novembre 2016


Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont


Viesturs Simanis, Savigny


Laurent Witschi, Paudex